

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Avis concernant la construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur la Commune de Dordives, lieu-dit « Bois des Aulnois ».

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, Salle Pascale Pinguet, sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire.

Étaient présents : Mme Valérie LAGILLE – Mme Cristèle VIEZZI – M. Frédéric BAUDOUIN – Mme Sophie GOUSSERY – M. Alain RODRIGUEZ – Mme Marie-Christine MASSON – M. Serge PEREIRA – Mme Lucette FARE – Mme Geneviève POMMERAU – Mme Florence GUIGNON – Mme Christine PITTION – M. Frédéric COMBE – Mme Marie-Christine REDON – Mme Rosa ALVES – M. Sébastien BAUDEMMENT – M. Bertrand GAGNON – M. Michel ETLIN – M. Jean-Hubert FRISON – Mme Sylvie STITI – M. Benjamin BUSIGNIES-BOGANDA – Mme Gwenaëlle LEGROS.

Étaient excusés : M. Lionel CORNICHON (*pouvoir à M. Frédéric BAUDOUIN*).

Secrétaire de séance : M. Serge PEREIRA.

Convocation :
14/12/2023

Date d'affichage :
22/12/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 22
Présents : 21
Votants : 22

Acte rendu exécutoire après
envoi en Sous-Préfecture

Le : 21 DEC. 2023

Et publication ou notification

Du : 21 DEC. 2023

Madame le Maire informe que dans le cadre de projets pouvant potentiellement avoir des incidences environnementales sur les Communes limitrophes de ceux-ci, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Vu l'article L 122-1 V du Code de l'Environnement ;

Vu l'article R 423-9 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que l'entreprise SAS DORDIVES ÉNERGIES, représentée par Monsieur ROUX Benoît, a déposé un permis de construire (*dossier PC 045 127 23 00007*) pour construire une centrale photovoltaïque flottante sur la Commune de Dordives au lieu-dit « Bois des Aulnois » ;

Considérant que ce projet s'implantera sur un plan d'eau d'une surface de 15,37ha mais n'occupera que 7,7ha ;

Considérant que cette installation sera constituée de 25 000 modules répartis sur des panneaux positionnés sur des flotteurs appelés « bateaux solaires » et placés à une distance de 15 mètres des berges ;

Considérant que la production électrique annuelle attendue est d'environ 14,7 GWh correspondant à la consommation d'environ 3 245 foyers ;

Considérant que la Commune de Château-Landon dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-217700996-20231220-2023_08_106-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 18 voix pour et 3 abstentions (Mme Gwenaëlle LEGROS, M. Bertrand GAGNON, M. Benjamin BUSIGNIES-BOGANDA).

D'EMETRE un avis favorable relatif à la demande la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Dordives au lieu-dit « Bois des Aulnois ».

D'AUTORISER Madame le Maire à notifier la présente délibération à Madame la Préfète du Loiret et à Monsieur le Maire de Dordives.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme
Le 21 Décembre 2023

Le Maire
Valérie LAGILLE

